

**PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ERCÉ PRÈS LIFFRÉ
du lundi 13 Avril 2015**

L'an deux mil quinze, le treize avril, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ERCÉ PRÈS LIFFRÉ, légalement convoqué le 8 avril 2015, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Hervé PICARD, Maire,

Etaient Présents : H. PICARD - G. LEMASSON - St. DESJARDINS - V. LETELLIER - T. GUIN - J. POUPART - Ph. BAUDEQUIN - A. GUEROULT – Ph. SAULNIER - M. BRETEL - Ch. AUFRAY - Th. DESRUES - E. FAISANT - N. BEAUDOIN - M. HURAUULT - B. CHEVESTRIER

Etaient absents excusés : A. LORANT ayant donné pouvoir à T. GUIN ; A. DOUARD ayant donné pouvoir à V. LETELLIER ; R. HAMARD ayant donné pouvoir à M. HURAUULT ;

Secrétaire de Séance : M. HURAUULT.

AFFAIRES FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

POINT 1 : Vote des taux des impôts locaux 2015

Avant de soumettre le budget au vote, Monsieur Stéphane DESJARDINS, Adjoint aux Finances, soumet au vote le taux des impôts locaux pour l'année 2015 suivant les propositions de la Commission « Finances ». Il est proposé de ne pas modifier ces 3 taxes, à savoir :

	Taux 2014	Taux proposés 2015
Taxe d'habitation	20,19 %	20,19 %
Taxe foncière bâtie	15,26 %	15,26 %
Taxe foncière non bâtie	36,87 %	36,87 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de suivre la proposition de la Commission « Finances » et de voter les taux des trois taxes comme susvisés, sans augmentation.

POINT 2 : Convention ASE 2015

Monsieur Le Maire rappelle la convention signée entre l'ASE et la Commune d'Ercé près Liffré sur délibération du 21 février 2001, qui a pour objet de financer :

- l'encadrement des jeunes assuré par des professionnels de l'animation sportive ;
- le financement de la formation des futurs cadres pour les jeunes ;
- l'achat de matériel affecté au bon fonctionnement des sections jeunes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire pour l'année 2015 la convention avec l'ASE pour un montant de 3 500 €

POINT 3 : Fournitures scolaires Ecole Paul Emile Victor 2015

Monsieur Stéphane DESJARDINS, Adjoint aux Finances, propose de fixer comme chaque année le montant des fournitures scolaires de l'Ecole Publique Paul Emile Victor comme suit :

- 213 élèves x 34,85 € = 7 423,05 €
- Livres – Jeux = 2 496,60 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition et fixe le montant des fournitures scolaires de l'Ecole Publique Paul Emile Victor à la somme de 9 919,65 € se décomposant comme suit :

- 213 élèves x 34,85 € = 7 423,05 €
- Livres – Jeux = 2 496,60 €

POINT 4 : Participation des Budgets annexes aux charges du suivi administratif et technique des dossiers ZAC et Assainissement

Stéphane DESJARDINS informe le conseil que la commission « Finances » propose de fixer la participation des budgets annexes aux charges du suivi administratif et technique comme suit :

- ZAC : 3 000 €(administratif)
- Assainissement : 1 000 €(administratif) + 5 000 €(technique)

Monsieur DESJARDINS précise que la participation de 5000 € au titre des services techniques est motivée par la nécessité de nettoyer les anciennes lagunes (débroussaillage, démontage des clôtures) dans le cadre du futur réaménagement par l'entreprise de travaux publics Eiffage de ces lagunes en zone humide (en liaison avec les compensations liées au projet de ligne à grande vitesse).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer la participation des budgets annexes aux charges du suivi administratif et technique comme suit :

- ZAC : 3 000 €(administratif)
- Assainissement : 1 000 €(administratif) + 5 000 €(technique)

POINT 5 : Vote des Budgets 2015 : Commune - Assainissement - ZAC - Zone Artisanale

A- Budget Primitif Commune 2015

Après en avoir écouté la présentation faite par Monsieur Stéphane DESJARDINS du Budget Primitif 2015 de la commune, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Fonctionnement :	1 255 396,00 €
Investissement :	686 981,76 €

Monsieur DESJARDINS présente les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2015 en détaillant les différentes lignes. Il indique oralement les perspectives : renégocier les emprunts pour dégager des marges de manœuvres pour les années futures et rechercher des sources d'économie (revoir contrats de téléphonie, assurances, économie d'énergie, ...).

Il précise également que l'évolution des champs de compétences de la Communauté de Communes « Pays de Liffré » (CCPL) dès 2017 rend difficile la prévision des budgets de fonctionnement futurs.

Après en avoir délibéré et à la majorité absolue (4 « contre » des membres de l'opposition : Régis Hamard, Marie Hurault, Bertrand Chevestrier, Nathalie Beaudouin), le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2015 de la commune tel que présenté.

B- Budget Primitif « Assainissement » 2015

Après en avoir écouté la présentation faite par Monsieur Stéphane DESJARDINS du Budget Primitif 2015 « Assainissement », lequel s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Exploitation :	189 158,08 €
Investissement :	463 339,81 €

Monsieur DESJARDINS présente son analyse de l'évolution du budget et estime que l'excédent sera nul en 2020. Il précise que le diagnostic du réseau en vue de trouver l'origine des eaux parasites qui accentuent la charge du réseau risque d'être décalé à Janvier 2017 car les nappes sont trop basses. A cette période la compétence assainissement deviendra communautaire, il faudra gérer différemment cette situation.

Après en avoir délibéré et à la majorité absolue (4 « contre » des membres de l'opposition : Régis Hamard, Marie Hurault, Bertrand Chevestrier, Nathalie Beaudouin), le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2015 « Assainissement » tel que présenté.

C- Budget Primitif « ZAC de l'Illet » 2015

Après en avoir écouté la présentation faite par Monsieur Stéphane DESJARDINS du Budget Primitif 2015 « ZAC de l'Illet », lequel s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Fonctionnement :	2 395 283,68 €
Investissement :	2 077 278,68 €

Après en avoir délibéré et à la majorité absolue (4 « contre » des membres de l'opposition : Régis Hamard, Marie Hurault, Bertrand Chevestrier, Nathalie Beaudouin), le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2015 « ZAC de l'Illet » tel que présenté.

D- Budget Primitif ZA du Verger 2015

Après en avoir écouté la présentation faite par Monsieur Stéphane DESJARDINS du Budget Primitif 2015 « ZA du Verger », lequel s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Fonctionnement :	879 171,07 €
Investissement :	948 763,95 €

Monsieur DESJARDINS informe le conseil que deux projets de vente devraient aboutir : une extension et l'installation d'un nouvel artisan (une entreprise d'accessoires automobiles) avec construction d'un logement individuel. Deux autres contacts sont en cours de gestion.

Il précise que 30 000 € ont été ajoutés à la dernière minute pour la sécurisation de la zone et prévenir l'installation de gens du voyage, sujet qui sera abordé en point 7.

Après en avoir délibéré et à la majorité absolue (4 « abstentions » des membres de l'opposition : Régis Hamard, Marie Hurault, Bertrand Chevestrier, Nathalie Beaudouin), le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2015 « ZA du Verger » tel que présenté.

DOMAINE COMMUNAL

POINT 6 : Approbation de la convention pour la mise en œuvre des mesures compensatoires dans le cadre du projet de ligne à grande vitesse

Dans le cadre de la construction de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) reliant Le Mans à Rennes, la Société Eiffage Rail Express (ERE) doit trouver des sites de compensation pour répondre aux obligations de la loi sur l'Eau afin de compenser les zones humides impactées par les travaux.

ERE a confié à l'Office National des Forêts (ONF) la mission de recherche des zones humides de compensation.

La majorité des sites de compensation a été trouvée à proximité de la future LGV dans le cadre des concertations menées lors des réunions de l'aménagement foncier. Toutefois, les réserves SAFER mises à disposition des mesures compensatoires environnementales s'avèrent finalement insuffisantes pour remplir les obligations de la compensation de quelques uns des bassins versants traversés par la LGV.

La Commune d'Ercé près Liffré a décidé de se porter volontaire pour accueillir sur la parcelle cadastrée AC89 d'une surface de 10 002 m² (lagunes actuelles) certaines mesures compensatoires. Ces mesures consistent principalement à créer, restaurer et remettre en état des zones humides, des habitats naturels et semi-naturels.

Afin de formaliser ce dispositif, il est proposé à la Commune d'Ercé près Liffré de signer une convention avec la société Eiffage Rail Express (ERE).

La Société Eiffage Rail Express s'engage à réaliser, ou faire réaliser pour son compte et à prendre à sa charge l'ensemble des mesures compensatoires, les interventions d'entretien qui lui sont éventuellement imparties et le suivi des mesures compensatoires.

La Commune d'Ercé près Liffré s'engage à autoriser la société ERE et les intervenants à pénétrer sur la parcelle, à assurer l'entretien courant, à ne réaliser aucune intervention susceptible d'altérer les fonctionnalités écologiques des mesures compensatoires, à solliciter l'autorisation de l'ERE pour toute intervention concernant les mesures compensatoires, à prévenir l'ERE en cas de cession de tout ou partie de la parcelle.

Les engagements pris par la Commune au titre de la présente convention sont consentis à titre gratuit.

La Convention entrera en vigueur dès sa signature et jusqu'au 3 août 2036.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention selon les modalités énoncées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Délibération

POINT 7 : ZA du Verger : occupation par les gens du voyage

Monsieur le Maire donne des éléments d'information au conseil municipal sur la présence des gens du voyage dans la zone d'activités du Verger : une famille s'est installée sur un terrain de la ZA du Verger. Il s'agit d'une famille qui est déjà venue à maintes reprises sur la commune et qui ne veut pas utiliser l'aire d'accueil intercommunal prévu à cet effet sur Liffré. Leur installation n'est donc pas légale.

QUESTIONS DIVERSES

Point 8 : Adoption du nouveau tableau des commissions communales suite à l'élection de Valérie LETELLIER en tant qu'adjointe

Monsieur le Maire propose que, suite à l'élection de Valérie LETELLIER, les noms de Martine BRETEL et Valérie LETELLIER soient inversés dans la composition des commissions.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition, et par voie de conséquence la nouvelle composition des commissions communales.

Point 9 : Affectation de la salle occupée par le RIPAME à l'espace Nelson Mandela

L'ouverture de la maison de l'intercommunalité va permettre de libérer la salle actuellement occupée par le RIPAME à l'espace Nelson Mandela. L'ASE avait fait une demande par courrier pour utiliser cette salle en tant que « club-house » ou foyer sportif. L'objectif est de disposer d'un local propre à l'association afin de créer un lieu de vie et de convivialité autour des valeurs sportives. L'espace-jeunes a également fait une demande pour utiliser cette salle. Actuellement, ils utilisent une partie de la garderie, et souhaitent bénéficier d'un local dédié et indépendant de l'école primaire.

Après en avoir délibéré et à la majorité absolue (9 « abstentions » de Mesdames et Messieurs Philippe Beaudequin – Elvira Faisant- Jacques Poupert – Martine Bretel – Angélique Lorant - Régis Hamard – Marie Hurault – Bertrand Chevestrier – Nathalie Beaudouin, et 1 « contre » de Tourya Guin qui précise qu'elle n'approuve pas le caractère provisoire de cette affectation), le Conseil Municipal adopte la proposition.

Le procès-verbal de la réunion, document plus complet, est consultable auprès du secrétariat de mairie, aux heures habituelles d'ouverture.